

COMMUNIQUE

Le scrutin organisé par le Ministère du travail visant à mesurer la **représentativité des organisations syndicales dans les TPE** (entreprises de moins de onze salariés) et chez les particuliers employeurs n'a pu commencer comme prévu le mercredi 28 novembre.

Le matériel de vote n'a pu être envoyé à l'ensemble des électeurs dans les délais requis du fait d'une procédure judiciaire lancée par une organisation syndicale à l'encontre d'une autre organisation candidate à ces élections. Dans ces conditions, les services du ministère du travail se sont vus dans l'obligation de suspendre la diffusion des documents nécessaires au vote dans l'attente de la décision de justice.

La Cour de Cassation ayant statué le 15 novembre dernier, les bulletins de vote et professions de foi des organisations syndicales candidates ont été expédiés aux 4 600 000 électeurs au plan national et aux 90 000 électeurs en Auvergne. A ce jour, deux électeurs sur trois de la région Auvergne ont reçu ce matériel électoral.

Ce léger retard n'a pas d'incidence sur l'organisation du scrutin et la participation des électeurs.

LE VOTE EST OUVERT JUSQU'AU MERCREDI 12 DECEMBRE.

Retrouvez toutes les informations sur les modalités de vote sur le site www.auvergne.direccte.gouv.fr et sur le site internet national dédié à l'élection www.electiontpe.travail.gouv.fr

Contact départemental
Unité Territoriale Allier de la DIRECCTE
Christine COSME 04 70 48 18 08